



**Tribunal de Première Instance de
Namur
Division Namur
Tribunal de la famille
Chambre du règlement amiable**

Page: ½

R.G. :

REQUETE DEVANT LA CHAMBRE DU REGLEMENT AMIABLE

**A Madame/Monsieur le Juge du Tribunal de la famille près le Tribunal de première instance de Namur,
Division Namur,**

A l'honneur de Vous exposer respectueusement :

Nom et prénom :
Lieu et date de naissance : RN :
Profession :
Domicile :
Numéro de téléphone et/ou GSM : Adresse mail :
Ayant pour conseil Maître

**Sollicite l'adoption de mesures concernant l'(les) enfant(s) issu(s) de son mariage / sa cohabitation légale /
sa relation (*)**

avec :

Nom et prénom :
Lieu et date de naissance : Profession :
Domicile :
Numéro de téléphone et/ou GSM : Adresse mail :
Ayant pour conseil Maître

A savoir :

Nom et prénom de l'enfant:
Lieu et date de naissance :
Domicile :
Si mineur de + de 11 ans : Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant:
Lieu et date de naissance :
Domicile :
Si mineur de + de 11 ans : Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant:
Lieu et date de naissance :
Domicile :
Si mineur de + de 11 ans : Adresse mail :

B. Et d'examiner les points suivants - (*) Biffer obligatoirement les mentions inutiles

- Résidences séparées : OUI / NON (*)
Si oui, comme suit :

- Autorité parentale de(s) (l')enfant(s) mineur(s) : OUI / NON (*)
Si oui : - conjointe (*)
- Exclusive (*)
Motifs (si exclusive) : -----

- Domiciliation de(s) (l')enfant(s) : OUI / NON (*)
Si oui : - chez la mère (*)
- chez le père (*)

- Hébergement de(s) (l')enfant(s) : OUI / NON (*)
Si oui : - hébergement égalitaire (*) selon les modalités suivantes :
 - En période scolaire : -----

 - Durant les congés : -----

 - hébergement principal (*)
Si oui : - chez la mère (*)
- chez le père (*)
 - secondaire chez le père / chez la mère (*) selon les modalités suivantes :
 - En période scolaire : -----

 - Durant les congés : -----

- Attribution des allocations familiales : OUI / NON (*)
Si oui : - à la mère (*)
- au père (*)
- partage (*) comme suit : -----

- Contribution alimentaire pour les enfants mineurs : OUI / NON (*)
Si oui : montant mensuel réclamé par enfant :EUR à partir du.....

- Partage des frais extraordinaires : OUI / NON (*)

- par moitié
- autre partage : -----
- selon la liste habituelle du Tribunal
- selon l'Arrêté Royal du 22 avril 2019

- Charge fiscale des enfants : OUI / NON (*)
Si oui : - à la mère (*)
- au père (*)
- partage (*) comme suit : -----

- Délégation de sommes : OUI / NON (*)

- Attribution provisoire du mobilier : OUI / NON (*)

Motivation succincte et/ou Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Signature

DEMARCHES À SUIVRE
CONCERNANT LE DEPOT D'UNE REQUETE DEVANT LA CHAMBRE DU
REGLEMENT AMIABLE
AU TRIBUNAL DE LA FAMILLE DE NAMUR (Division NAMUR)
(4^{ème} Chambre):

1. Vous devez rédiger vous-même - en deux exemplaires - votre propre requête adressée au tribunal de la famille (voir modèle ci-dessus), en développant les divers motifs de cette demande.
2. A cette requête, joignez :
 - un extrait d'acte de naissance du ou des enfant(s)
 - un extrait de domicile de vous-même et de l'autre parent (datant de 15 jours maximum)
 - une copie de toutes les décisions antérieures
3. Déposez les deux exemplaires de la requête **ainsi que** les différents documents demandés au point 2, au greffe du tribunal de la famille, Place du Palais de Justice, 4 à 5000 Namur.
4. Heures d'ouverture du greffe :

du lundi au vendredi de 08H30' à 12H30' et de 13H30' à 16H00'
(tél: 081/251.855 – 081/257.907)
5. **Il est important de préciser que la requête ne peut être enrôlée que si les différentes pièces demandées y sont toutes annexées.**